

POINT PRESSE DU MINISTÈRE DES POSTES ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Lomé, le 03 Juillet 2017 - Le Ministère des Postes et de l'Économie Numérique, fait le point sur ses différentes activités du mois de Juin 2017.

Le 07 Juin 2017, le Ministère des Postes et de l'Économie Numérique officialise l'attribution de deux (2) licences de fournisseurs d'accès internet (FAI) approuvées par le gouvernement. La signature de deux (2) nouvelles licences FAI entre le MPEN et les deux entreprises adjudicatrices, la société TEOLIS SA, représentée par Messieurs Michel BAGNAH et Isidore BARCOLA ainsi que le GROUPE VIVENDI AFRICA Togo (GVA Togo), représenté par Monsieur Alexandre COHEN, vise à promouvoir la qualité de service et la compétitivité des prix au profit des usagers.

L'attribution de ces licences permettra aux consommateurs togolais d'avoir le choix entre davantage de fournisseurs de service Internet. Elle assurera ainsi une nette amélioration de la qualité de service de l'internet. En effet, c'est cette qualité de service offerte, qui départagera les fournisseurs et fidélisera leur clientèle.

Le 13 Juin 2017, l'Assemblée Nationale adopte la loi d'orientation sur la société de l'information (LOSITO) et la loi sur les transactions électroniques (LTE).

La croissance des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et des opportunités qu'elles offrent, confèrent à l'information un rôle central et en font un enjeu majeur.

La loi d'orientation désormais adoptée, assure l'établissement des principes juridiques fondamentaux de la matière, parmi lesquels, l'accès aux TIC, la liberté de participation à la société de l'information, l'accès à l'éducation et la formation à l'utilisation du cyberspace, la protection et la sécurité de l'information, etc. Cette loi donne les grandes lignes directrices des futurs textes législatifs et réglementaires relatifs à la société de l'information.

Le 15 Juin 2017, le Ministère des Postes et de l'Économie Numérique (MPEN) inaugure le premier point d'échange internet (IXP) du Togo qui permet d'interconnecter les fournisseurs d'accès internet (FAI) dans le but de réduire le coût de la connexion internet.

Issu du Programme Régional Ouest-Africain de Développement des Infrastructures de Communications (WARCIP), l'IXP est donc une infrastructure physique qui permet aux fournisseurs d'accès internet (FAI), de s'interconnecter directement les uns aux autres, en un même endroit, et d'échanger du trafic internet entre leurs réseaux grâce à des accords mutuels. C'est-

à-dire que l'IXP assure la gestion des échanges locaux au niveau national, sans transit par l'international.

Grâce à l'IXP, l'accès aux sites togolais et le trafic internet national, seront beaucoup plus rapides, car les communications n'auront plus besoin de transiter par l'étranger. Par conséquent, les coûts de connexion pourront être significativement réduits car les opérateurs paieront moins de frais liés à l'envoi du trafic internet à l'international. Pour ces raisons, l'IXP contribuera à favoriser la création et l'hébergement de contenus locaux.

Le 29 Juin 2017, le Ministre des Postes et de l'Économie Numérique, Madame Cina Lawson, rencontre les équipes de l'Autorité de Règlementation des secteurs de Postes et de Télécommunications pour leur présenter le processus de mise en place de l'ARCEP et de l'ANSR.

Les réformes engagées dans le secteur de l'économie numérique, visent à insérer pleinement le Togo dans la société de l'information en marche, afin de tirer un meilleur profit des évolutions technologiques, d'anticiper les évolutions futures et de soutenir le développement économique de notre pays.

Le renforcement de la gouvernance du secteur, à travers la mise en place de nouvelles institutions spécialisées, indépendantes et très performantes est l'une des clés de la réussite de cette réforme. C'est pourquoi, ont notamment été adoptés les décrets portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), le 27 novembre 2015 et portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale du spectre des Radiofréquences (ANSR), le 8 novembre 2016.

La consolidation du Régulateur (ARCEP) et la mise en place de l'ANSR sont des préalables extrêmement importants. Ils permettront d'attirer davantage le secteur privé, d'accélérer les investissements dans le secteur et d'assurer les conditions de concurrence optimales au bénéfice des consommateurs togolais. Cette volonté est soutenue par la Banque Mondiale dans le cadre du projet WARCIP-Togo ainsi que par le Millenium Challenge Corporation (MCC).

Chargée de communication : Delali Kudawoo ; delali.kudawoo@numerique.gouv.tg

Le Ministère des Postes et de l'Économie Numérique définit et coordonne la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans les domaines des postes et de l'économie numérique. A ce titre, il traite des questions relatives au développement et à la promotion des activités postales et œuvre à la promotion et à la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue de l'émergence du secteur de l'économie numérique.

Depuis 2010, Cina Lawson occupe les fonctions de Ministre des Postes et de l'Économie Numérique.